

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le mardi **7 avril 2015 à 19 h 30**, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Adresse : 46, boul. de l'Ange-Gardien
N° de lot : 2 893 233

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'aménagement d'un logement supplémentaire entièrement au sous-sol dont trois (3) dérogations sont requises :

- autoriser l'aménagement de la cuisine au sous-sol alors que le règlement de zonage numéro 119-2005 exige que la cuisine du logement supplémentaire soit aménagée au rez-de-chaussée seulement;
- autoriser une superficie occupée par le logement supplémentaire au rez-de-chaussée qui serait nulle (0 %) alors que le règlement de zonage numéro 119-2005 exige que la répartition dans le bâtiment principal des superficies de plancher du logement supplémentaire au rez-de-chaussée soit de 30 % minimum;
- autoriser une superficie occupée par le logement supplémentaire au sous-sol qui serait de 85 % alors que le règlement de zonage numéro 119-2005 exige que la répartition dans le bâtiment principal des superficies de plancher du logement supplémentaire au sous-sol soit de 70 % maximum.

Adresse : 500, rue Saint-Étienne
N° de lot : 5 557 999

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser une marge avant qui serait de 5,23 m, alors que la marge avant minimale prescrite par le règlement de zonage numéro 119-2005 est de 6,6 m, soit la moyenne des bâtiments principaux adjacents, le tout tel qu'illustré sur le plan d'implantation, minute M-11888, émis par madame Mélanie Charette, arpenteuse-géomètre, en date du 29 octobre 2014.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire du 7 avril 2015.

Donné à L'Assomption le 12 mars 2015 et publié le 19 mars 2014.

Dominique Valiquette, CPA, CGA, OMA
Directeur général par intérim et greffier par intérim